

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN SEINE NORMANDIE

10-12 RUE DU CAPITAINE MENARD

75732 PARIS CÉDEX 15 - TÉL 575.62.26

RAS

DÉTERMINATION DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION
DES CAPTAGES AEP DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE

CUDOT

Fontaine St Alpaix

G. BILLARD
J.C. FORTE

GA 83/99 BOU

366-4X-1019

DECEMBRE 1983

BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES



SERVICE GÉOLOGIQUE
RÉGIONAL
BOURGOGNE

32 Boulevard Maréchal Joffre - 21100 DIJON

Tél. (80) 72.42.31

Télex : BRGMDIJ 350443F

Date de la reconnaissance sur le terrain : 18/11/83

A ÉTUDE D'ENVIRONNEMENTI - SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE DU CAPTAGE11) SITUATION GEOGRAPHIQUE

Commune d'implantation du captage : Cudot

Lieu dit : Les Marais

Parcelle cadastrale : n° 12 - section ZD

Distance à l'agglomération et orientation : 350 m au SE

Nature du captage :

- puits ☐
- forage ☐
- source captée ☒

Appellation courante du captage : Fontaine Ste Alpaix

Carte géologique : Courtenay

- n° : 366
- huitième : 4

Indice B.R.G.M. : 366-4X-1019

Coordonnées Lambert :

- X = 663,20
- Y = 331,65

Altitude du sol : Z = 161 (EPD)

Champ captant :

- ouvrage unique ☒
- plusieurs ouvrages ☐ - nombre :
- prélèvement annuel en 1982 : 24000 m3 vendus

estimation

}	captage St Alpaix	18000m3
	captage Chevreuse	6000m3

12) SITUATION ADMINISTRATIVE

Rapport du géologue agréé G. BILLARD	☒
Rapport du conseil départemental d'hygiène	☐
Arrêté de déclaration d'utilité publique	☐
Autres : M. ABRARD	☒
M. LAFFITTE	
R. LAUGIER	
P. FUSEY	

Date

30/11/83

08/07/39

02/11/77

07/04/79

01/02/82

ANNEXE : Plan de situation au 1/25.000 ☒

II - SITUATION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DE L'A.E.P.

Organisme responsable - Nom et adresse : Mairie de Cudot
89116 SEPEAUX

- Commune ☒
- Syndicat ☐

Mode de gestion de l'A.E.P. :

- régie municipale ☒
- affermage ☐
- concession ☐

Nom et adresse du service gestionnaire :

Mairie de Cudot - 89116 SEPEAUX

Nombre de communes desservies par le captage : 1

Organisation de l'A.E.P. en plusieurs réseaux : oui ☒
non ☐

Nom du réseau desservi par le captage ☒ St Alpaix
le champ captant ☐

Communes desservies par le réseau, avec leur nombre d'habitants ☐
d'abonnés ☒

- Cudot 209 abonnés
- (environ 300 habitants)
-
-
-
-

Autres champs captants d'A.E.P. d dans le réseau R ☐
hors du réseau HR ☒

R ou HR	en service	aban- donné	Commune d'implantation	Nombre d'ouvrages	prélèvement annuel en 19 82
HR	☒ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	Cudot	1= sce Chevreuse	estimé 8 000m3

- Réservoirs semi enterrés ☐
- Châteaux d'eau ☒
 - nombre : 1
 - capacité (m3) : 150
- Historique de l'A.E.P. : oui ☐
non ☒

ANNEXE : Historique de l'alimentation en eau potable du réseau ☐

III - CARACTERISTIQUES DU SITE AQUIFERE

Nature du site

vallée	☐	plaine	☐
vallée sèche	☒	coteau	☐
thalweg	☐	plateau	☐

Aquifère capté et étage géologique

alluvions	☐
craie Turonien	☒
sables albiens	☐
calcaire	☐
arène granitique	☐

Terrain de couverture

nature : argiles, sables
épaisseur : environ 4 m

Substratum

nature craie
atteint : oui ☒
non ☐

Profondeur du niveau d'eau sous le sol et date de la mesure

0,85 m le 18/11/83

Température de l'eau et date de la mesure

11°6 le 18/11/83

Essai de débit

réalisé : oui ☒ Etiage 1960 = 4,6 m³/h
non ☐ 18/11/83 = 5,9 m³/h

valeur de la transmissivité : m²/s

Qualité de l'eau - Observations particulières

Eléments dont la teneur présente une anomalie (variabilité et (ou) excès)
(avec valeurs extrêmes)

- . teneurs en nitrates parfois élevées
- . contamination bactérienne importante

ANNEXE : Coupe géologique ☐
Coupe lithologique ☐
Coupe stratigraphique ☐
Tableau d'essai de débit ☐

Courbe interprétative de l'essai ☐
Tableau d'analyse de type I ☐
Tableau d'analyse de type II ☒

IV - CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE ET DE LA STATION

IV1 - OUVRAGE

Type d'ouvrage

☐ puits
☐ forage
☒ source captée

☐ puits busé comportant 2 drains vers 3,5m de profondeur. Un trop plein permet le déversement de l'eau dans une bache de pompage

Date d'exécution : 1960
 de mise en service : 1963

Profondeur : 4,70 m /sol

Diamètre en tête : 1,50 m
 en fond : 1,50 m

Groupes d'exhaure dans l'ouvrage : bache de pompage d'environ 40 m3

Nombre	2 ☒	☐
Nature	pompes de surface Jeumont schneider	
Débit (m3/h)	10	
HMT (m)		

Compteur d'eau sur la sortie des groupes : oui ☐
 non ☒

Régime d'exploitation

Débit d'exhaure (m3/h) : 10
 Volume d'exhaure en 1982 : estimé à 25 000 m3
 Débit maximal d'exhaure en 19 : période :
 minimal

IV2 - STATION

Station de refoulement après les groupes d'exhaure : oui ☐
 non ☒

Station de traitement de l'eau

<u>Stérilisation</u> ☒	<u>Floculation et filtration</u> ☐
Chlore gazeux ☐	chlorure ferrique ☐
eau de javel ☒	carbonate ☐
autres ☐	filtre à sable ☐
point d'injection : conduite refoulement pompes.	autres ☐

ANNEXE : Coupe technique ☐
 Tableau d'analyse de l'eau de type I ☐
 Tableau d'analyse de l'eau de type II ☒

V - ETAT DE L'ENVIRONNEMENT

1 - Immédiat (parcelle cloturée)

- . périmètre clôturé en bon état

2 - Rapproché (250 m autour du captage)

- . cultures
- . ruisseau à une centaine de mètres au Sud
- . mares à environ 100m au NE et 200m au NW
- . route goudronnée à environ 80m à l'Ouest
- . habitations à une centaine de mètres à l'Ouest. Présence de réservoir d'engrais liquides
- . ferme à environ 200m au Sud

3 - Eloigné (1 km autour du captage)

- . cultures, prairies et quelques petits bois
- . premières maisons du bourg à 300m au NW (amont hydraulique)
- . hameau de l'Archangerie à 1 km au SW (amont hydraulique)

4 - Constats de pollution observée au captage depuis sa création

- . pollutions bactériennes très importantes de février à Octobre 1976
- . en mai 1977 pollution extrême du captage, chimique et bactériologique, due à la présence d'un silo à fourrage vert
- . importantes contaminations bactériologiques jusqu'en fin d'année 1977. Nouvelles contaminations bactériologiques importantes en juin 1978, Avril à Novembre 1979, Octobre 1980, Septembre 1981, Octobre 1982, Octobre 1983

ANNEXES : Croquis côté de la parcelle cloturée

Plan parcellaire au 1/1000 - 1/2000

Plan de situation au 1/25 000

☐
☒
☒

GEOLOGIE

Le secteur de Cudot est constitué par de puissantes formations de craie d'âge sénonien. Cette craie affleure dans quelques vallons entaillant le plateau du gâtinais. Ailleurs, elle est recouverte par un complexe de limons, sables et argiles à silex d'épaisseur métrique à décamétrique.

Les bancs montrent un faible pendage en direction du NW.

La région est affectée par une tectonique cassante. Les principaux accidents sont orientés sensiblement NS à NNE-SSW et sub EW.

Dans la craie, les circulations d'eaux souterraines se font le plus souvent suivant des réseaux karstiques complexes, en liaison avec la tectonique cassante.

Dans les environs de Cudot, ces circulations d'eaux sont relativement superficielles et par conséquent très vulnérables aux pollutions. Leur écoulement se fait en direction du NE.

PERIMETRES DE PROTECTION

PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE (Cf. carte II₁)

Il sera constitué par le périmètre actuellement clôturé.

A l'intérieur de ce périmètre, seules sont autorisées les activités en relation avec l'exploitation du captage.

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE (cf. cartes II₁ - II₂ - II₃)

Il s'étendra approximativement entre 120 et 450 m autour du captage.

Les réglementations afférentes à ce périmètre sont notifiées dans le tableau des prescriptions joint en annexe (tableau 6).

L'épandage de produits fertilisants et de produits de traitement des cultures est toléré. Il devra toutefois être limité aux stricts besoins des cultures.

En matière d'assainissement, les habitations situées à l'intérieur de ce périmètre devront être équipées en conformité avec le règlement sanitaire départemental.

Les réservoirs d'engrais liquides existants devront être placés dans des cuves étanches de capacité au moins équivalente afin d'éviter toute intrusion accidentelle de produits chimiques dans le sol.

Les fossés du CV n°9 seront maintenus en bon état d'écoulement sur toute la traversée du périmètre. Au niveau de la zone d'infiltration des jus d'ensilage en 1977, il conviendra de rendre les fossés étanches.

PERIMETRE DE PROTECTION ELOIGNEE (cf. carte I)

Il est défini par le bassin d'alimentation présumé du captage. Les réglementations afférentes à ce périmètre sont notifiées dans le tableau des prescriptions joint en annexe (tableau 6).

Sous ces conditions spéciales et celles générales citées dans le décret n° 67-1093 du 15/12/67 et la circulaire du 10/12/68, je donne un avis favorable à la poursuite de l'exploitation de la fontaine Ste Alpaix pour l'alimentation en eau potable publique de la commune de Cudot.

à Dijon, le 30 Novembre 1983

G. BILLARD



STATION AGRONOMIQUE DE L'YONNE

Allée Turenne

89000 AUXERRE

Téléphone (86) 52.23.90

LABORATOIRE DE CONTROLE DES EAUX

ANALYSES PHYSICO - CHIMIQUES, DE TYPE II,
ET BACTERIOLOGIQUES REALISEES, DANS LE CADRE
DU RESEAU DE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX
DU DEPARTEMENT, PAR LA D. D. A. S. S.

Dossier n° :

Commune d'implantation :

CUDOT

Fontaine Saint Alpaix

Date.....

EXAMEN PHYSICO-CHIMIQUE

Température de l'eau (en ° C).....

Turbidité (gouttes de mastic)

Résistivité (en ohms/cm à 20 °C)

pH (à 20 °C) { Avant

Essai au } Après

marbre { Alcalinité (en CaO : mg/l) { Avant

{ Après

Ammoniacque (en NH₄ : mg/l)Nitrites (en NO₂ : mg/l)Nitrates (en NO₃ : mg/l)

Chlorures (en Cl : mg/l)

Oxygène cédé par KMnO₄

milieu alcalin, à chaud en 10 mn (en O : mg/l) ..

Pureté totale (degré français)

Titre alcalimétrique complet (T.A.C., degré français)

Sulfates (en SO₄ : mg/l)

Fer (en Fe : mg/l)

EXAMEN BACTERIOLOGIQUE

Nombrement total des bactéries (au ml) :

après 24 h, à 37°

après 72 h, à 20-22°

Bififormes (dans 100 ml)

Membranes filtrantes, à 37° (I. M. V. I. C.)

Escherichia coli (dans 100 ml)

Membranes filtrantes, à 44° (I. M. V. I. C.)

Protozoaires fécaux (dans 100 ml)

(milieux ROTHE et LITSKY)

Sulfidure Sulfito-réducteurs (dans 100 ml)

Observations particulières :

* mesure BRTN in-situ

N.B. : Cette feuille d'analyse
d'eau de la station agronomique de
l'Yonne a été adaptée aux besoins
de l'étude d'environnement.

	27.10.80	21.09.81	19.10.82	26.10.83	18.11.85		
	1	2	3	4	5	6	8
Température de l'eau (en ° C).....	12°				11°6		
Turbidité (gouttes de mastic)	2076	2049	1971	2106	2008		
Résistivité (en ohms/cm à 20 °C)	7,4	7,14	7,5	7,26	7,90		
pH (à 20 °C) { Avant	135	134	130	129			
Essai au } Après							
marbre { Alcalinité (en CaO : mg/l) { Avant	0,016	0	0	0			
{ Après	0	0	0	0			
Ammoniacque (en NH ₄ : mg/l)	28	32	43,1	31,0			
Nitrites (en NO ₂ : mg/l)	18,4	18,4	21,3	19,9			
Nitrates (en NO ₃ : mg/l)							
Chlorures (en Cl : mg/l)	0,3	0,30	0,45	0,35			
Oxygène cédé par KMnO ₄	27,1	28,4	28,6	28,4			
milieu alcalin, à chaud en 10 mn (en O : mg/l) ..	24,0	23,8	23,2	23,0			
Pureté totale (degré français)							
Titre alcalimétrique complet (T.A.C., degré français)							
Sulfates (en SO ₄ : mg/l)							
Fer (en Fe : mg/l)							
Nombrement total des bactéries (au ml) :							
après 24 h, à 37°	6	93	24	1			
après 72 h, à 20-22°	280	380	578	100			
Bififormes (dans 100 ml)	72	872	196	52			
Membranes filtrantes, à 37° (I. M. V. I. C.)							
Escherichia coli (dans 100 ml)	4	126	12	19			
Membranes filtrantes, à 44° (I. M. V. I. C.)							
Protozoaires fécaux (dans 100 ml)	10	500	10	50			
(milieux ROTHE et LITSKY)	0	0	0	0			
Sulfidure Sulfito-réducteurs (dans 100 ml)							

PERIMETRES DE PROTECTION

Réglementation et tableau des prescriptions

En application de l'article 7 de la loi n° 64 - 1245 du 16/12/1964, du décret n° 67 - 1093 du 15/12/1967 et de la circulaire d'application du 16/12/1968.

- 1 - A l'intérieur du périmètre de protection immédiate : sont interdits tous dépôts, installations ou activités autres que ceux strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau.
- 2 - A l'intérieur des périmètres de protection rapprochée et éloignée : sont interdites, réglementées ou autorisées, conformément au tableau, les activités suivantes :

DEFINITION DES ACTIVITES	X	(A = interdites B = réglementées		(ni interdites +) ni réglementées		Périmètre rapproché		Périmètre éloigné	
						activités existantes	activités futures	activités existantes	activités futures
		A	B	A	B	A	B	B	B
1 - Le forage de puits							X		X
2 - Les puits filtrants pour évacuation d'eaux usées ou même d'eaux pluviales				X					X
3 - L'ouverture et l'exploitation de carrières ou de gravières				X					X
4 - L'ouverture d'excavations, autres que carrières (à ciel ouvert)				X					X
5 - Le remblaiement des excavations ou des carrières existantes					X				X
6 - L'installation de dépôts d'ordures ménagères, d'immondices, de détritus, de produits radioactifs et de tous les produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux				X					X
7 - L'implantation d'ouvrages de transport des eaux usées d'origine domestique ou industrielle, qu'elles soient brutes ou épurées				X					X
8 - L'implantation de canalisations d'hydrocarbures liquides ou de tous autres produits liquides ou gazeux susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité des eaux				X					X
9 - Les installations de stockage d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature				X					X
10 - L'établissement de toutes constructions superficielles ou souterraines, même provisoires autres que celles strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau				X					X
11 - L'épandage ou l'infiltration des lisiers et d'eaux usées d'origine industrielle et des matières de vidanges				X					X
12 - L'épandage ou infiltration des eaux usées ménagères et des eaux vannes à l'exception des matières de vidanges				X					X
13 - Le stockage de matières fermentescibles destinées à l'alimentation du bétail				X					X
14 - Le stockage du fumier, engrais organiques ou chimiques et de tous produits ou substances destinés à la fertilisation des sols ou à la lutte contre les ennemis des cultures				X					X
15 - L'épandage du fumier, engrais organiques ou chimiques destinés à la fertilisation des sols				toléré					+
16 - L'épandage de tous produits ou substances destinées à la lutte contre les ennemis des cultures				toléré					+
17 - L'établissement d'étables ou de stabulations libres				X					X
18 - Le pacage des animaux				toléré					+
19 - L'installation d'abreuvoirs ou d'abris destinés au bétail				X					X
20 - Le défrichement				X					X
21 - La création d'étangs					X				X
22 - Le camping (même sauvage) et le stationnement de caravanes				X					X
23 - La construction ou la modification des voies de communication ainsi que leurs conditions d'utilisation					X				X

La commune veillera à l'application des prescriptions énoncées. En outre, peuvent être interdits ou réglementés et doivent, de ce fait, être déclarés à la Direction Départementale de l'Agriculture, toutes activités ou tous faits susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité de l'eau.

NB : Cet inventaire des activités interdites et réglementées sera annexé au rapport détaillé.

G. Billard

DATE : 30.11.83

Le géologue agréé en matière d'eau et d'hygiène publique
pour le département de l'Yonne

COMMUNE D'IMPLANTATION : CUDOT

LISTE DES PARCELLES CONCERNEES PAR LES
PERIMETRES DE PROTECTION IMMEDIATE ET RAPPROCHEE

Périmètre de protection immédiate

Section ZD - parcelle n° 12

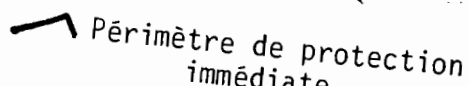
Périmètre de protection rapprochée

Section AB - parcelles n° 69 - 70 - 71

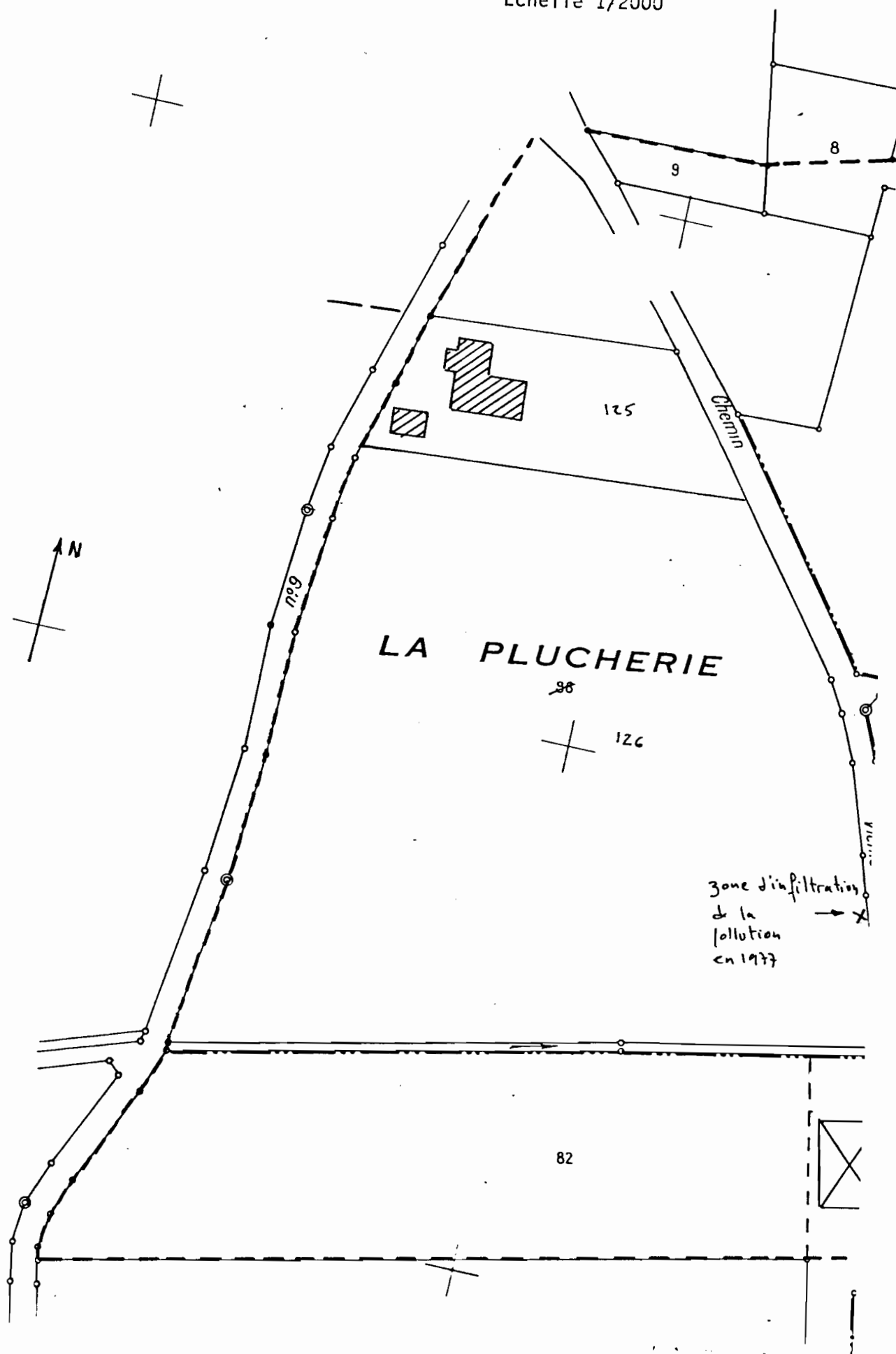
Section ZD - parcelles n° 8 à 11 - 13 à 20 - 82 - 94 - 95 - 125 - 126

fracture

CART



Echelle 1/2000



--- Périmètre de protection rapprochée

Date de la reconnaissance sur le terrain : 18/11/83

A ÉTUDE D'ENVIRONNEMENTI - SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE DU CAPTAGE11) SITUATION GEOGRAPHIQUE

Commune d'implantation du captage : Cudot

Lieu dit : Les Marais

Parcelle cadastrale : n° 12 - section ZD

Distance à l'agglomération et orientation : 350 m au SE

Nature du captage :

- puits ☐
- forage ☐
- source captée ☒

Appellation courante du captage : Fontaine Ste Alpaix

Carte géologique : Courtenay

- n° : 366
- huitième : 4

Indice B.R.G.M. : 366-4X-1019

Coordonnées Lambert :

- X = 663,20
- Y = 331,65

Altitude du sol : Z = 161 (EPD)

Champ captant :

- ouvrage unique ☒
- plusieurs ouvrages ☐ - nombre :
- prélèvement annuel en 1982 : 24000 m3 vendus

estima

 } captage St Alpaix 18000
 } captage Chevreuse 6000
12) SITUATION ADMINISTRATIVE

Rapport du géologue agréé G. BILLARD	☒
Rapport du conseil départemental d'hygiène	☐
Arrêté de déclaration d'utilité publique	☐
Autres : M. ABRARD	☒
M. LAFFITTE	
R. LAUGIER	
P. FUSEY	

Date

30/11/83

08/07/39

02/11/77

07/04/79

01/02/82

ANNEXE : Plan de situation au 1/25.000 ☒

II - SITUATION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DE L'A.E.P.

Organisme responsable - Nom et adresse : Mairie de Cudot
89116 SEPEAUX

- Commune ☒

- Syndicat ☐

Mode de gestion de l'A.E.P. :

- régie municipale ☒

- affermage ☐

- concession ☐

Nom et adresse du service gestionnaire :

Mairie de Cudot - 89116 SEPEAUX

Nombre de communes desservies par le captage : 1

Organisation de l'A.E.P. en plusieurs réseaux : oui ☒
non ☐

Nom du réseau desservi par le captage ☒ St Alpaix
le champ captant ☐

Communes desservies par le réseau, avec leur nombre d'habitants ☐
d'abonnés ☒

- Cudot 209 abonnés
(environ 300 habitants)

-
-
-
-

Autres champs captants d'A.E.P. d

dans le réseau R ☐
hors du réseau HR ☒

R ou HR	en service	aban- donné	Commune d'implantation	Nombre d'ouvrages	prélèvement annuel en 19 82
HR	☒ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	Cudot	1= sce Chevreuse	estimé 8 000m3

- Réservoirs semi enterrés ☐

- Châteaux d'eau ☒

- nombre : 1

- capacité (m3) : 150

Historique de l'A.E.P. : oui ☐
non ☒

ANNEXE : Historique de l'alimentation en eau potable du réseau ☐

III - CARACTERISTIQUES DU SITE AQUIFERE

Nature du site

vallée	☐	plaine	☐
vallée sèche	☒	coteau	☐
thalweg	☐	plateau	☐

Aquifère capté et étage géologique

alluvions	☐
craie Turonien	☒
sables albiens	☐
calcaire	☐
arène granitique	☐

Terrain de couverture

nature : argiles, sables
épaisseur : environ 4 m

Substratum

nature craie

atteint : oui ☒
non ☐

Profondeur du niveau d'eau sous le sol et date de la mesure

0,85 m le 18/11/83

Température de l'eau et date de la mesure

11°6 le 18/11/83

Essai de débit

réalisé : oui ☒ Etiage 1960 = 4,6 m³/h
non ☐ 18/11/83 = 5,9 m³/h

valeur de la transmissivité : m²/s

Qualité de l'eau - Observations particulières

Eléments dont la teneur présente une anomalie (variabilité et (ou) excès)
(avec valeurs extrêmes)

- . teneurs en nitrates parfois élevées
- . contamination bactérienne importante

ANNEXE : Coupe géologique ☐
Coupe lithologique ☐
Coupe stratigraphique ☐
Tableau d'essai de débit ☐

Courbe interprétative de l'essai ☐
Tableau d'analyse de type I ☐
Tableau d'analyse de type II ☒

IV - CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE ET DE LA STATION

IV1 - OUVRAGE

Type d'ouvrage

puits ☐ puits busé comportant 2 drains vers 3,5m de profondeur. Un trop plein permet le déversement de l'eau dans une bache de pompage
 forage ☐
 source captée ☒

Date d'exécution : 1960
 de mise en service : 1963

Profondeur : 4,70 m /sol

Diamètre en tête : 1,50 m
 en fond : 1,50 m

Groupes d'exhaure dans l'ouvrage : bache de pompage d'environ 40 m3

Nombre	2 ☒	☐
Nature	pompes de surface Jeumont schneider	
Débit (m3/h)	10	
HMT (m)		

Compteur d'eau sur la sortie des groupes : oui ☐
 non ☒

Régime d'exploitation

Débit d'exhaure (m3/h) : 10
 Volume d'exhaure en 1982 : estimé à 25 000 m3
 Débit maximal d'exhaure en 19 : période :
 minimal

IV2 - STATION

Station de refoulement après les groupes d'exhaure : oui ☐
 non ☒

Station de traitement de l'eau

Stérilisation ☒ Flocculation et filtration ☐
 Chlore gazeux ☐ chlorure ferrique ☐
 eau de javel ☒ carbonate ☐
 autres ☐ filtre à sable ☐
 point d'injection : conduite autres ☐
 refoulement pompes

ANNEXE : Coupe technique ☐
 Tableau d'analyse de l'eau de type I ☐
 Tableau d'analyse de l'eau de type II ☒

V - ETAT DE L'ENVIRONNEMENT

1 - Immédiat (parcelle cloturée)

- . périmètre clôturé en bon état

2 - Rapproché (250 m autour du captage)

- . cultures
- . ruisseau à une centaine de mètres au Sud
- . mares à environ 100m au NE et 200m au NW
- . route goudronnée à environ 80m à l'Ouest
- . habitations à une centaine de mètres à l'Ouest. Présence de réservoir d'engrais liquides
- . ferme à environ 200m au Sud

3 - Eloigné (1 km autour du captage)

- . cultures, prairies et quelques petits bois
- . premières maisons du bourg à 300m au NW (amont hydraulique)
- . hameau de l'Archangerie à 1 km au SW (amont hydraulique)

4 - Constats de pollution observée au captage depuis sa création

- . pollutions bactériennes très importantes de février à Octobre 1976
- . en mai 1977 pollution extrême du captage, chimique et bactériologique, due à la présence d'un silo à fourrage vert
- . importantes contaminations bactériologiques jusqu'en fin d'année 1977. Nouvelles contaminations bactériologiques importantes en juin 1978, Avril à Novembre 1979, Octobre 1980, Septembre 1981, Octobre 1982, Octobre 1983

ANNEXES : Croquis côté de la parcelle cloturée
Plan parcellaire au 1/1000 - 1/2000
Plan de situation au 1/25 000

☐
☒
☒

GEOLOGIE

Le secteur de Cudot est constitué par de puissantes formations de craie d'âge sénonien. Cette craie affleure dans quelques vallons entaillant le plateau du gâtinais. Ailleurs, elle est recouverte par un complexe de limons, sables et argiles à silex d'épaisseur métrique à décamétrique.

Les bancs montrent un faible pendage en direction du NW.

La région est affectée par une tectonique cassante. Les principaux accidents sont orientés sensiblement NS à NNE-SSW et sub EW.

Dans la craie, les circulations d'eaux souterraines se font le plus souvent suivant des réseaux karstiques complexes, en liaison avec la tectonique cassante.

Dans les environs de Cudot, ces circulations d'eaux sont relativement superficielles et par conséquent très vulnérables aux pollutions. Leur écoulement se fait en direction du NE.

PERIMETRES DE PROTECTION

PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE (Cf. carte II₁)

Il sera constitué par le périmètre actuellement clôturé.

A l'intérieur de ce périmètre, seules sont autorisées les activités en relation avec l'exploitation du captage.

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE (cf. cartes II₁ - II₂ - II₃)

Il s'étendra approximativement entre 120 et 450 m autour du captage.

Les réglementations afférentes à ce périmètre sont notifiées dans le tableau des prescriptions joint en annexe (tableau 6).

L'épandage de produits fertilisants et de produits de traitement des cultures est toléré. Il devra toutefois être limité aux stricts besoins des cultures.

En matière d'assainissement, les habitations situées à l'intérieur de ce périmètre devront être équipées en conformité avec le règlement sanitaire départemental.

Les réservoirs d'engrais liquides existants devront être placés dans des cuves étanches de capacité au moins équivalente afin d'éviter toute intrusion accidentelle de produits chimiques dans le sol.

Les fossés du CV n°9 seront maintenus en bon état d'écoulement sur toute la traversée du périmètre. Au niveau de la zone d'infiltration des jus d'ensilage en 1977, il conviendra de rendre les fossés étanches.

PERIMETRE DE PROTECTION ELOIGNEE (cf. carte I)

Il est défini par le bassin d'alimentation présumé du captage. Les réglementations afférentes à ce périmètre sont notifiées dans le tableau des prescriptions joint en annexe (tableau 6).

Sous ces conditions spéciales et celles générales citées dans le décret n° 67-1093 du 15/12/67 et la circulaire du 10/12/68, je donne un avis favorable à la poursuite de l'exploitation de la fontaine Ste Alpaix pour l'alimentation en eau potable publique de la commune de Cudot.

à Dijon, le 30 Novembre 1983

G. BILLARD



STATION AGRONOMIQUE DE L'YONNE

Allée Turenne

89000 AUXERRE

Téléphone (86) 52.23.90

LABORATOIRE DE CONTROLE DES EAUX

ANALYSES PHYSICO - CHIMIQUES, DE TYPE II,
ET BACTERIOLOGIQUES REALISEES, DANS LE CADRE
DU RESEAU DE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX
DU DEPARTEMENT, PAR LA D. D. A. S. S.

Dossier n° :

Commune d'implantation :

CUDOT

Fontaine Saint Alpaix

Date.....

EXAMEN PHYSICO-CHIMIQUE

Température de l'eau (en ° C).....

Turbidité (gouttes de mastic)

Résistivité (en ohms/cm à 20 °C)

pH (à 20 °C) { Avant

Essai au } Après

marbre { Alcalinité (en CaO : mg/l) { Avant

{ Après

Ammoniacale (en NH₄ : mg/l)Nitrites (en NO₂ : mg/l)Nitrates (en NO₃ : mg/l)

Chlorures (en Cl : mg/l)

Oxygène cédé par KMnO₄

milieu alcalin, à chaud en 10 mn (en O : mg/l) ..

Pureté totale (degré français)

Titre alcalimétrique complet (T.A.C., degré français)

Sulfates (en SO₄ : mg/l)

Fer (en Fe : mg/l)

EXAMEN BACTERIOLOGIQUE

Nombrement total des bactéries (au ml) :

après 24 h, à 37°

après 72 h, à 20-22°

Bififormes (dans 100 ml)

Membranes filtrantes, à 37° (I. M. V. I. C.)

Escherichia coli (dans 100 ml)

Membranes filtrantes, à 44° (I. M. V. I. C.)

Protozoaires fécaux (dans 100 ml)

(milieux ROTHE et LITSKY)

Sulfidure Sulfito-réducteurs (dans 100 ml)

Observations particulières :

* mesure BRTN in-situ

N.B. : Cette feuille d'analyse
d'eau de la station agronomique de
l'Yonne a été adaptée aux besoins
de l'étude d'environnement.

	27.10.80	21.09.81	19.10.82	26.10.83	18.11.85		
	1	2	3	4	5	6	7
Température de l'eau (en ° C)	12°				11°6		
Turbidité (gouttes de mastic)	2076	2049	1971	2106	2008		
Résistivité (en ohms/cm à 20 °C)	7,4	7,14	7,5	7,26	7,90		
pH (à 20 °C)	135	134	130	129			
Essai au marbre							
Alcalinité (en CaO : mg/l)	0,016	0	0	0			
Ammoniacale (en NH ₄ : mg/l)	0	0	0	0			
Nitrites (en NO ₂ : mg/l)	28	32	43,1	31,0			
Nitrates (en NO ₃ : mg/l)	18,4	18,4	21,3	19,9			
Chlorures (en Cl : mg/l)	0,3	0,30	0,45	0,35			
Oxygène cédé par KMnO ₄	27,1	28,4	28,6	28,4			
milieu alcalin, à chaud en 10 mn (en O : mg/l)	24,0	23,8	23,2	23,0			
Pureté totale (degré français)							
Titre alcalimétrique complet (T.A.C., degré français)							
Sulfates (en SO ₄ : mg/l)							
Fer (en Fe : mg/l)							
Nombrement total des bactéries (au ml)							
après 24 h, à 37°	6	93	24	1			
après 72 h, à 20-22°	280	380	578	100			
Bififormes (dans 100 ml)	72	872	196	52			
Membranes filtrantes, à 37° (I. M. V. I. C.)							
Escherichia coli (dans 100 ml)	4	126	12	19			
Membranes filtrantes, à 44° (I. M. V. I. C.)							
Protozoaires fécaux (dans 100 ml)	10	500	10	50			
(milieux ROTHE et LITSKY)	0	0	0	0			
Sulfidure Sulfito-réducteurs (dans 100 ml)							

PERIMETRES DE PROTECTION

Réglementation et tableau des prescriptions

En application de l'article 7 de la loi n° 64 - 1245 du 16/12/1964, du décret n° 67 - 1093 du 15/12/1967 et de la circulaire d'application du 16/12/1968.

- 1 - A l'intérieur du périmètre de protection immédiate : sont interdits tous dépôts, installations ou activités autres que ceux strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau.
- 2 - A l'intérieur des périmètres de protection rapprochée et éloignée : sont interdites, réglementées ou autorisées, conformément au tableau, les activités suivantes :

DEFINITION DES ACTIVITES	X	(A = interdites B = réglementées		(ni interdites +) ni réglementées		Périmètre rapproché		Périmètre éloigné	
						activités existantes	activités futures	activités existantes	activités futures
		A	B	A	B	A	B	B	B
1 - Le forage de puits							X		X
2 - Les puits filtrants pour évacuation d'eaux usées ou même d'eaux pluviales				X					X
3 - L'ouverture et l'exploitation de carrières ou de gravières				X					X
4 - L'ouverture d'excavations, autres que carrières (à ciel ouvert)				X					X
5 - Le remblaiement des excavations ou des carrières existantes					X				X
6 - L'installation de dépôts d'ordures ménagères, d'immondices, de détritus, de produits radioactifs et de tous les produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux				X					X
7 - L'implantation d'ouvrages de transport des eaux usées d'origine domestique ou industrielle, qu'elles soient brutes ou épurées				X					X
8 - L'implantation de canalisations d'hydrocarbures liquides ou de tous autres produits liquides ou gazeux susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité des eaux				X					X
9 - Les installations de stockage d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature				X					X
10 - L'établissement de toutes constructions superficielles ou souterraines, même provisoires autres que celles strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau				X					X
11 - L'épandage ou l'infiltration des lisiers et d'eaux usées d'origine industrielle et des matières de vidanges				X					X
12 - L'épandage ou infiltration des eaux usées ménagères et des eaux vannes à l'exception des matières de vidanges				X					X
13 - Le stockage de matières fermentescibles destinées à l'alimentation du bétail				X					X
14 - Le stockage du fumier, engrais organiques ou chimiques et de tous produits ou substances destinés à la fertilisation des sols ou à la lutte contre les ennemis des cultures				X					X
15 - L'épandage du fumier, engrais organiques ou chimiques destinés à la fertilisation des sols				toléré					+
16 - L'épandage de tous produits ou substances destinées à la lutte contre les ennemis des cultures				toléré					+
17 - L'établissement d'étables ou de stabulations libres				X					X
18 - Le pacage des animaux				toléré					+
19 - L'installation d'abreuvoirs ou d'abris destinés au bétail				X					X
20 - Le défrichement				X					X
21 - La création d'étangs					X				X
22 - Le camping (même sauvage) et le stationnement de caravanes				X					X
23 - La construction ou la modification des voies de communication ainsi que leurs conditions d'utilisation					X				X

La commune veillera à l'application des prescriptions énoncées. En outre, peuvent être interdits ou réglementés et doivent, de ce fait, être déclarés à la Direction Départementale de l'Agriculture, toutes activités ou tous faits susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité de l'eau.

NB : Cet inventaire des activités interdites et réglementées sera annexé au rapport détaillé.

G. Billard

DATE : 30.11.83

Le géologue agréé en matière d'eau et d'hygiène publique
pour le département de l'Yonne

COMMUNE D'IMPLANTATION : CUDOT

LISTE DES PARCELLES CONCERNEES PAR LES
PERIMETRES DE PROTECTION IMMEDIATE ET RAPPROCHEE

Périmètre de protection immédiate

Section ZD - parcelle n° 12

Périmètre de protection rapprochée

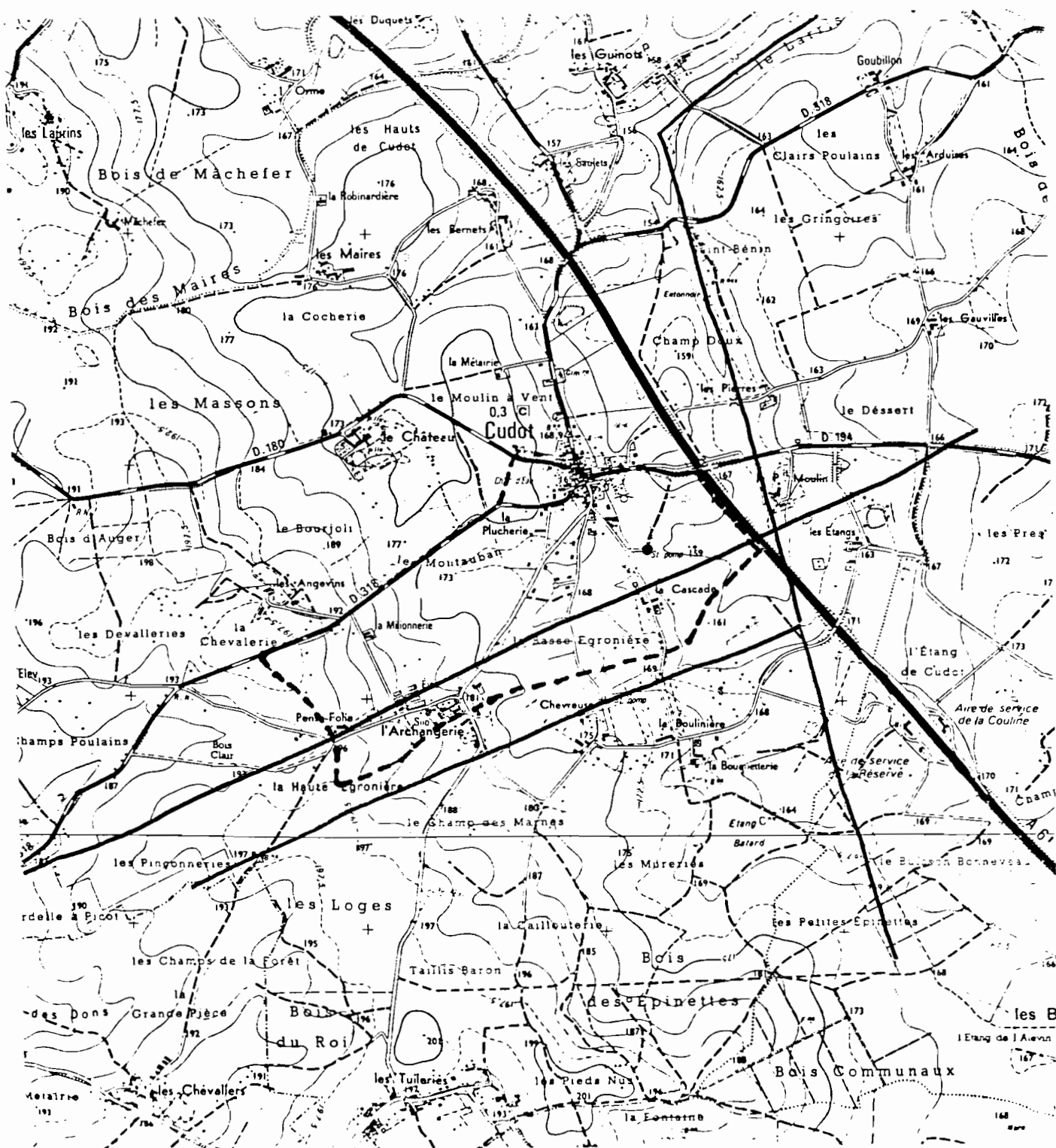
Section AB - parcelles n° 69 - 70 - 71

Section ZD - parcelles n° 8 à 11 - 13 à 20 - 82 - 94 - 95 - 125 - 126

Fontaine Ste Apaix

CARTE DE SITUATION

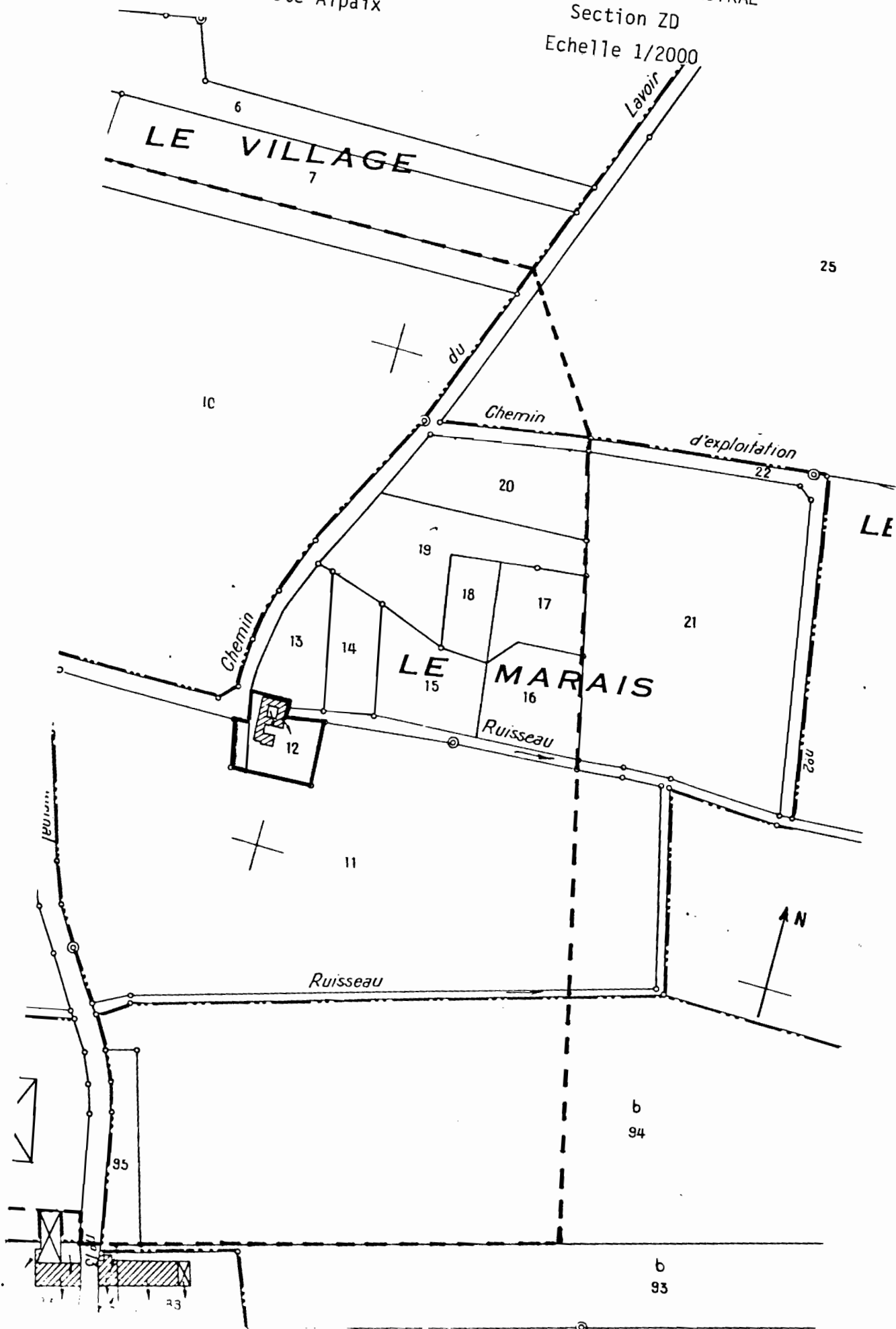
ECHELLE 1/25 000



CUDOT
Fontaine Ste Alpaix

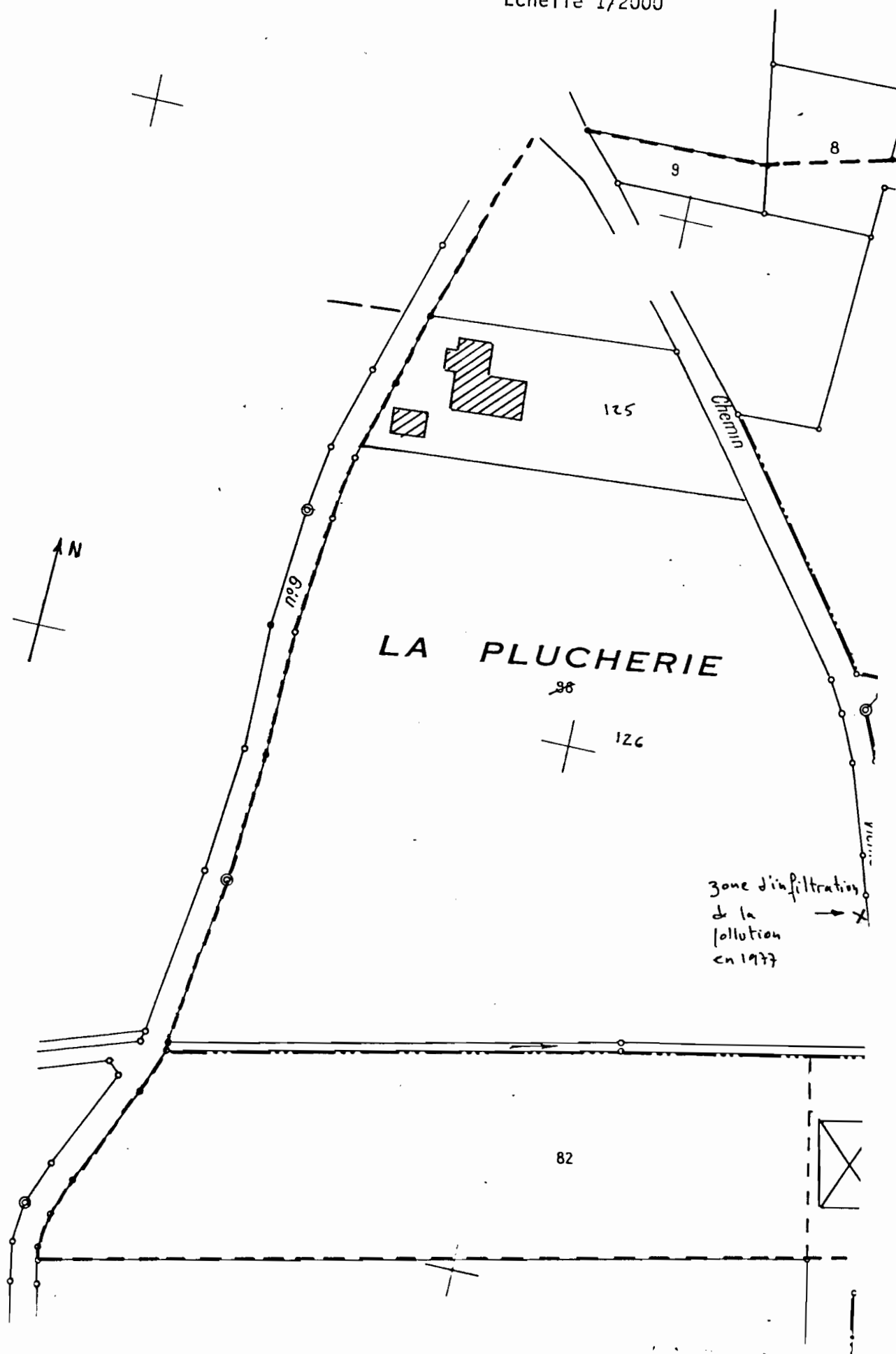
EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL
Section ZD
Echelle 1/2000

CARTE



Périmètre de protection
immédiat

Echelle 1/2000



--- Périmètre de protection rapprochée

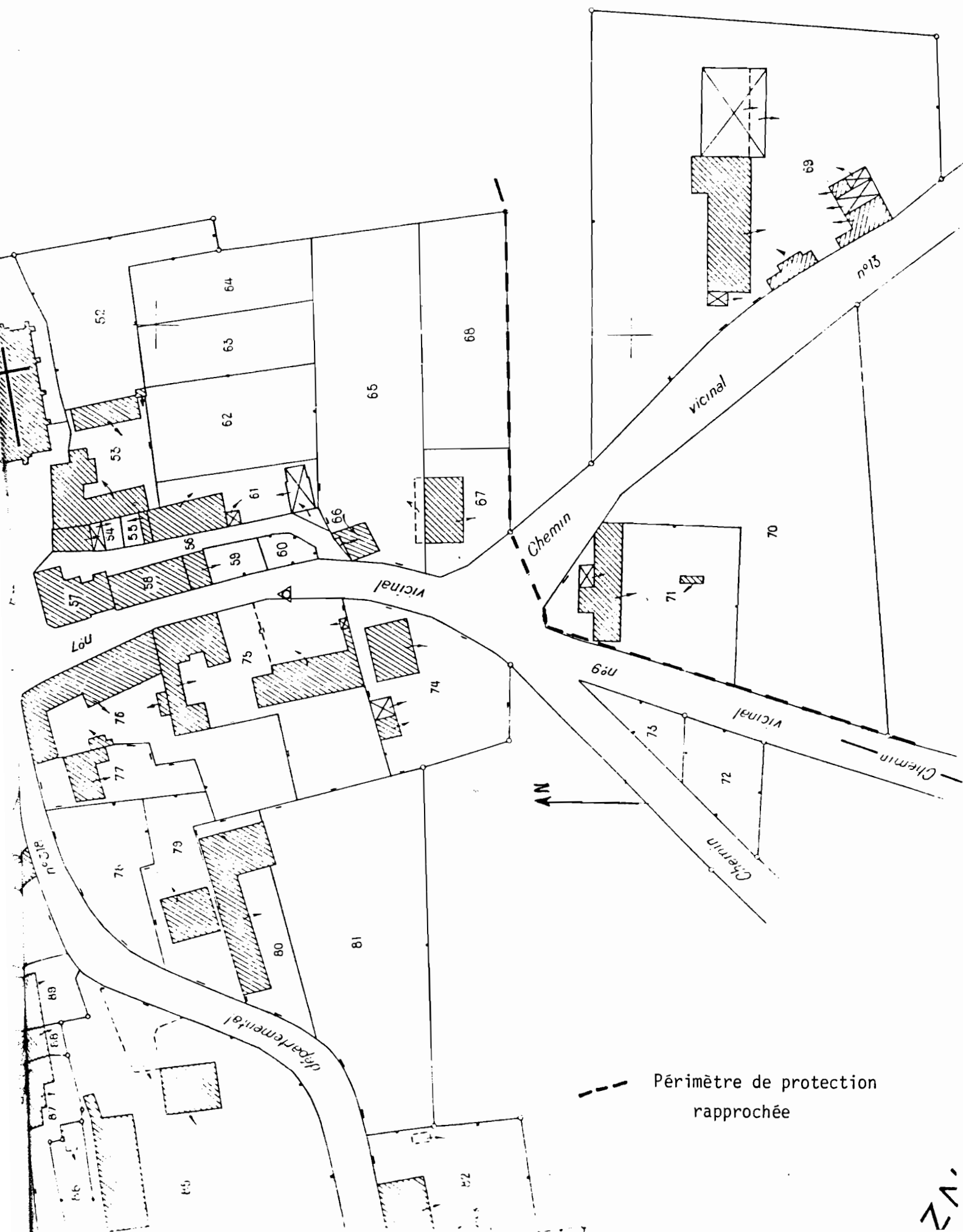
CUDOT

Fontaine Ste Alpaix

EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL

Section AB
Echelle 1/1000

CARTE II₃



CUDOT

Fontaine Ste Alpaix

EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL

Section AB
Echelle 1/1000

CARTE II₃

